

Bienvenue sur le site d'information du concours passerelle/médecine. Prenez le temps de lire les informations et conseils ci-dessous, visant à mieux vous informer sur ce cursus très spécial. Ils sont issus de l'expérience d'anciens étudiants admis en passerelles en 2^{ème} ou 3^{ème} année de médecine dans la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes.

ATTENTION : Veuillez noter qu'en cas d'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année du cursus médecine à la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes, vous serez affecté en fonction des capacités d'accueil sur l'un des deux sites de l'UFR médecine (Montpellier ou Nîmes), cette décision étant sans possibilité d'appel.

1- Les études de médecine sont des études à temps plein. Il est difficile d'entreprendre en parallèle une autre activité (formation ou emploi). Des aides financières peuvent cependant être obtenues pendant ces études, en fonction de votre situation :

- [CROUS](#)
- [FSDIE](#)
- [CESP](#)

2- Les stages hospitaliers sont obligatoires au quotidien, aucune dérogation n'est possible.

A la Faculté de médecine Montpellier-Nîmes, les stages débutent dès la deuxième année (stage infirmier, stages de sémiologie).

3- Les étudiants admis en passerelle en médecine ont souvent des lacunes dans des domaines tels que l'anatomie, la physiologie (etc.) qui peuvent rendre difficile la compréhension des autres enseignements ainsi que les premiers stages hospitaliers. Ces difficultés sont plus marquées pour les étudiants entrant directement en 3^{ème} année de médecine. Afin de pallier ces lacunes éventuelles, certaines UE optionnelles ou formations pourront être obligatoires en fonction de votre cursus antérieur. L'entrée en seconde année de médecine, plutôt qu'en troisième année, peut s'avérer plus raisonnable pour certains, afin d'acquérir les bases indispensables à votre formation médicale.

4- Compte tenu de ces difficultés, il ne faut pas occulter la survenue non exceptionnelle d' « accident » de parcours (redoublement). Dans ce cas, une année d'étude supplémentaire avec ses conséquences personnelles et financières doit être envisagée.

5- Dates importantes :

- Pour les étudiants qui seront admis en passerelle médecine à la faculté de Montpellier-Nîmes, une réunion d'information aura lieu durant la troisième semaine de juillet 2017.
- Tous les étudiants admis en deuxième année (DFGSM2) **doivent valider un stage infirmier à temps plein d'une durée de 4 semaines.** Ce stage débute le 21 août 2017.
- Tous les étudiants admis en troisième année (DFGSM3) **doivent effectuer un stage de sémiologie pour une mise à niveau.** Ce stage débute le 21 août 2017. La réunion de rentrée ainsi que le début des cours des DFGSM3 auront lieu fin août 2017.
- Votre présence à ces réunions est vivement recommandée.

Soyez assurés de notre volonté de vous informer et de vous accompagner dans votre démarche.